



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question au Gouvernement n° 87

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Ma question s'adresse au ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Madame le ministre, vous êtes intervenue dans la politique culturelle de l'établissement public de la Bibliothèque nationale de France en ordonnant à son président de se désabonner de l'hebdomadaire Présent.

Mme Yvette Roudy. Elle a bien fait !

Mme Françoise de Panafieu. Bien que ne partageant, à titre personnel, aucune des thèses défendues par cette publication (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.), ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. On l'espère !

M. le président. Un peu de silence !

Mme Françoise de Panafieu. ... je suis choquée par votre intervention intempestive. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Intervention intempestive, car vous vous êtes substituée à l'autorité du président de l'établissement public et à celle du conseil scientifique, seuls comptables de la politique d'acquisition et de la mise à disposition des publications au public.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Intervention intempestive, car elle constitue un phénomène de censure (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.),...

M. Arnaud Lepercq. Honteux !

Mme Françoise de Panafieu. ... au même titre que l'interdiction faite par certains autres maires...

M. Christian Bataille. Le Club de l'Horloge !

Mme Françoise de Panafieu. ... à leur bibliothécaire d'acheter des publications au seul motif qu'elles ne correspondent pas à leur vision personnelle des choses. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Arnaud Lepercq. C'est le début de la dictature !

Mme Françoise de Panafieu. Voltaire aurait donné sa vie pour permettre à ses adversaires de s'exprimer.

Madame le ministre, en adoptant une telle attitude, que cherchez-vous ?

M. Didier Boulaud. Vous êtes en train de courir après le Front national et ça marche !

Mme Françoise de Panafieu. Pas plus que la tolérance, la liberté n'est divisible.

Quels principes contradictoires vous animent donc vous qui interdisez et condamnez la censure alors que vous la pratiquez dans le même temps ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Madame la députée, il m'est fait ces temps-ci un bien mauvais procès lorsqu'on accuse la ministre que je suis d'un acte de censure...

M. Robert Pandraud. Absolument ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. S'il vous plaît !

Mme le ministre de la culture et de la communication. ... et même, pour citer les propos d'un président de groupe, d'un acte d'autodafé.

M. Robert Pandraud. C'est liberticide ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, vous pouvez avoir des opinions différentes et les exprimer dans le respect de l'autre, je vous prie donc de rester silencieux pendant que l'autre parle.

Mme le ministre de la culture et de la communication. A l'évidence, je n'aurais jamais pensé que la résiliation simple de l'abonnement à une publication, qui au demeurant reste accessible à quiconque souhaite la lire dans les salles des périodiques de la rue Vivienne et à Tolbiac grâce au dépôt légal et à l'achat au numéro, eût suscité autant d'émotion.

Je reprends les faits tout simplement pour que chacune et chacun, au sein de la représentation nationale, les connaisse.

En janvier 1997, la BNF a souscrit un abonnement au journal Présent, suscitant alors une très vive émotion parmi les personnels des bibliothèques municipales ou nationale, qui souhaitent pouvoir agir dans des conditions qui respectent la déontologie dont ils veulent faire preuve. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas très clair !

M. Robert Pandraud. Elle est embarrassée !

M. le président. S'il vous plaît, un peu de silence !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Le 11 octobre, le président de l'établissement public, après avoir pris position, a été insulté ainsi qu'une organisation syndicale. Depuis, dans cette situation difficile, nous avons cherché la solution qui permettait de respecter le libre accès du public, la liberté d'expression et d'opinion dans ce pays et de répondre à l'émotion des cadres et du personnel de la Bibliothèque; je dois rencontrer ses représentants aujourd'hui même. Je leur expliquerai la situation et comment doit être comprise cette décision. En tout état de cause, ce journal continuera d'être accessible en salle au public, comme il l'a été jusqu'à présent par le dépôt légal.

Voilà les faits, madame la députée, qui ne méritaient certainement pas ce procès. Je regrette que, sur une question aussi délicate, un tel amalgame ait été fait.

Il y a quelques mois, j'avais fait l'objet d'une polémique dans ma ville: on me reprochait de ne pas prendre un arrêté d'interdiction d'un certain congrès. Je reste fidèle à mes engagements, à mes opinions en faveur de la liberté, de la compréhension et de la responsabilité des Français ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 87

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 1997, page 4388

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 octobre 1997